

Bol test transparent pour détecteurs de fumée

Fiche produit

ABTF0330

Service Assistance Technique

Tél. : 01 60 21 51 25
Fax : 01 60 21 51 28
E-mail : technique@cordia.fr

Administration des ventes France métropolitaine

Tél. : 01 60 21 51 21
Fax : 01 60 21 51 29
E-mail : contact@cordia.fr

Administration des ventes DOM-TOM et export

Tél. : 01 60 21 51 30
Fax : 01 60 21 51 39
E-mail : export@cordia.fr

www.cordia.fr

www.cordia-protection.fr

www.cordia-contrôle.fr



- Taille universelle adaptée à la majorité des détecteurs.
- Led du détecteur toujours visible.
- Contrôles même sur faux plafonds.
- Consommation d'aérosol maîtrisée.

Essentiel dans le cadre de la vérification fonctionnelle des détecteurs de fumée, ce bol test fonctionne au moyen d'un aérosol d'essai.

Utilisé avec une perche télescopique, il permet d'effectuer des essais en toute sécurité jusqu'à 6 mètres de hauteur.

Son cône transparent permet de laisser visible la Led du détecteur. Son étanchéité lors des contrôles assure une grande efficacité et diminue la consommation d'aérosol.

Produits complémentaires

- Aérosol d'essai pour perches (AAEP0083).
- Outil de démontage des détecteurs (AODT0200).
- Sacs de transport (ASTM0600).

Bol test transparent pour détecteurs de fumée

Fiche produit

ABTF0330

Service Assistance Technique

Tél. : 01 60 21 51 25
Fax : 01 60 21 51 28
E-mail : technique@cordia.fr

Administration des ventes France métropolitaine

Tél. : 01 60 21 51 21
Fax : 01 60 21 51 29
E-mail : contact@cordia.fr

Administration des ventes DOM-TOM et export

Tél. : 01 60 21 51 30
Fax : 01 60 21 51 39
E-mail : export@cordia.fr

www.cordia.fr

www.cordia-protection.fr

www.cordia-contrôle.fr



Caractéristiques techniques

Référence	ABTF0330
Utilisation	Convient pour les détecteurs jusqu'à 100 mm de diamètre
Stimuli	Par aérosol
Compatibilité	Perches de tests APET0100, APET0108, APET0101
Poids	800 g
Dimensions	Ø 135 x H.370 mm

L'ensemble des indications comprises dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles n'engagent donc la société qu'après confirmation.

